

Séance du 11 décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	21

L'an deux mil vingt-cinq

DCM N° 2025-81

Date de la convocation

05/12/2025

Et le onze décembre

à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

Date d'Affichage

12/12/2025

19 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, SILVESTRI Dominique, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

2 membres excusés (procurations) :

FABRIZY Bernard a donné procuration à VEISON MARCELLI Nathalie

CAMUZAT Alexandre a donné procuration à SIMONPIETRI Pierre Michel

8 Absents : SIMONI-PIACENTINI Céline, BERTOLUCCI Marie Christine, MURATI Carine, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean Louis, NAPPO Michelle, PORTA Marine

Madame ALBERTINI Francine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération

Délibération portant création de 2 emplois permanents d'agent de maîtrise territoriale à temps complet.

Madame Catherine AJACCIO, Adjointe déléguée à la gestion du personnel expose aux membres du Conseil Municipal que :

CONSIDERANT les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création de deux emplois permanents d'agent technique polyvalent, d'une durée de 35h de service hebdomadaire, qui sera pourvu par deux fonctionnaires stagiaires ou titulaires relevant du grade d'Agent de maîtrise Territoriale, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

La proposition de Madame Catherine AJACCIO est mise aux voix

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, L.332-8 et L.332-14,

VU le décret n°88-547 du 06 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,

VU le décret n°88-548 du 06 mai 1988 modifié, fixant l'échelonnement indiciaire du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

OUI l'exposé de Madame Catherine AJACCIO, Adjointe à la Gestion du Personnel, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- D'accéder à la proposition de Madame Catherine AJACCIO
- De créer deux emplois permanents d'agent technique polyvalent relevant du grade d'Agent de Maitrise Territorial, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures,
- De pourvoir les emplois, ainsi créés, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE
Michel SIMONPIET

